

**AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DU RESEAU STRAN
FORMULAIRE DE SIGNALEMENT**

Vos coordonnées	
Nom et prénom	
Adresse	
Téléphone	
Mail	

DESCRIPTIF DU SIGNALEMENT :

DATE ET HEURE :

COMMUNE :

NOM DE L'ARRET :

LIGNES CONCERNEES :

HELYCE

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Gare SNCF vers Université | <input type="checkbox"/> Gare SNCF vers Montoir de Bretagne |
| <input type="checkbox"/> Université vers Gare SNCF | <input type="checkbox"/> Montoir de Bretagne vers Gare SNCF |
| | <input type="checkbox"/> Gare SNCF vers Trignac |
| | <input type="checkbox"/> Trignac vers Gare SNCF |

LIGNES URBAINES REGULIERES

- U1 - Gare SNCF vers Pré-Hembert
- U1 – Pré-Hembert vers Gare SNCF
- U2 - Voltaire-Landettes vers Le Grand-Pez
- U2 - Le Grand-Pez vers Voltaire-Landettes
- U3 - Halles de Penhoët vers Chemin de la Source
- U3 - Chemin de la Source vers Halles de Penhoët
- U4 - Petit Maroc vers Saint André des Eaux
- U4 – Saint André des Eaux vers Petit Maroc

- C1

- C2

- Soirée-dimanche (SD)

TY'BUS PERI-URBAINE

- L13 – Saint-Nazaire/Pornichet/La Baule
- L13 – La Baule/Pornichet/Saint-Nazaire
- T3 - Gare SNCF vers La Chapelle-des-Marais
- T3 - La Chapelle-des-Marais vers Gare SNCF
- T4 - Gare SNCF vers Donges
- T4 - Donges vers Gare SNCF
- T5 - Gare SNCF vers Besné
- T5 - Besné vers Gare SNCF

- Ty'Bustaxi/Noctambus, préciser la commune :

COCHEZ LES MENTIONS UTILES:

Objet du signalement	✓
Arrêts	
Véhicules	
L'information	
L'attitude du personnel	
La réglementation	

Etapas du déplacement	✓
Préparation	
Achat	
Accès à l'arrêt	
Attente	
Montée dans le bus	
Voyage	
Descente du bus	
Après le voyage	

Description de l'objet du signalement

La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la mise en place d'une procédure permettant à la CARENE et la STRAN de recenser les éventuels obstacles et difficultés d'accès aux transports publics. Ce formulaire nous permettra de connaître les difficultés rencontrées et d'y remédier pour tendre vers une accessibilité des transports pour tous.

Formulaire à renvoyer :

- Par mail :

carene@agglo-carene.fr

ou

- Par courrier :

CARENE
Direction de la Mobilité, de l'Espace Publics et Immobilier
4 avenue du Commandant de l'Herminier
44600 SAINT-NAZAIRE